

### « Eclairage des édifices remarquables »

Le Conseil Municipal a adopté dans sa séance du 12 Décembre 2022 son second plan de sobriété énergétique s'inscrivant dans **une démarche vertueuse tant sur le plan environnemental qu'économique**. Cette décision a visé à intensifier les actions mises en œuvre depuis plus d'une décennie par la municipalité pour réduire les consommations énergétiques de la ville et à s'inscrire dans une transition de ses sources d'approvisionnement. La ville d'Obernai avait ainsi initié dès 2013 un contrat de performance énergétique sur l'ensemble de ses bâtiments communaux qui a permis de réduire les consommations de 26% par rapport à la situation initiale de 2010-2012. Elle a développé en 2015 un réseau de chaleur urbain à partir de la chaufferie bois du groupe scolaire du Parc afin d'approvisionner en chaleur la piscine de plein-air et les équipements tennistiques. Son nouvel équipement petite enfance est doté d'une chaudière bois et des travaux d'isolation ont été réalisés (école élémentaire Freppel par exemple). Dans le même temps, l'ensemble des contrats d'électricité conclus par la ville sont désormais en énergie verte, renouvelable. La Ville en 2023 a engagé un plan pluriannuel ambitieux de déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings publics et dont la production alimentera en autoconsommation collective l'ensemble des bâtiments communaux situés dans un périmètre de moins de 2KM : la première opération est en cours sur le parking du groupe scolaire Europe.

Le **plan de sobriété adopté en 2022** a porté notamment sur:

- **la poursuite de la réduction des plages de fonctionnement de l'éclairage public**
- **la modération de l'éclairage de mise en valeur des monuments** ainsi que les illuminations festives
- **l'hypothèse de création d'un réseau de chaleur ENR** alimentant les équipements publics et autres sites grands consommateurs d'énergie

Ainsi, les plages annuelles de fonctionnement de l'éclairage des monuments (sauf Kapellturm) ont été revus comme suit :

- du 2 Janvier au 31 Mars : extinction totale
- du 1<sup>er</sup> Avril au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année suivante : allumage 15 minutes après le coucher du soleil /extinction à 0H30

Ces adaptations n'ont eu aucune incidence significative sur la qualité de l'ambiance nocturne d'Obernai, ces mesures d'économies désormais généralisées étant positivement perçues par tous.

**L'éclairage du Beffroi**, monument emblématique de la ville qui échappait à la règle d'extinction, pourra dès 2024 répondre à un **fonctionnement optimisé avec, sur l'ensemble de l'année, un allumage 15 minutes après le coucher du soleil /extinction à 0H30**.

### « Projet réseau de chaleur et étude »

Ce point a été abordé lors de la séance de la Commission de l'Environnement, de l'Urbanisme, des Mobilités et des Equipements, tenue le 8 Janvier 2024. L'ensemble des membres de la Commission, dont le groupe minoritaire que représentait madame EDEL-LAURENT en

personne, ont reçu une **information complète sur la démarche engagée par la ville d'Obernai** et que monsieur le Maire avait annoncé dès 2022, lors de l'adoption du plan de sobriété évoqué plus haut.

La volonté de créer un réseau de chaleur urbain vient d'être réaffirmée par le groupe majoritaire dans le cadre du débat d'orientations budgétaires organisé lors de la présente séance du Conseil Municipal.

**Créer un réseau public de chaleur est un projet particulièrement complexe qui nécessite à la fois une appréciation exhaustive des risques et contraintes et de rechercher les leviers techniques, juridiques et financiers qui aboutiront à la réussite d'une telle ambition locale.**

Conformément à la fois la méthodologie développée par l'ADEME et aux conditions d'éligibilité future du projet aux Fonds Européens du FEDER, une étude pré-opérationnelle, financée par l'ADEME à 70%, vient d'être engagée et mobilise 3 cabinets d'experts nationaux dans le montage d'un réseau public de chaleur.

Cette étude donnera lieu, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, à deux points d'étapes avec les élus du Conseil Municipal, permettant de débattre sur:

- les scénarii détaillés et chiffrés, qui permettront d'apprécier les solutions de tracés, le montage juridique le plus approprié et les cadres contractuels garantissant une maîtrise durable des coûts de fonctionnement, d'approvisionnement et les tarifs de revente aux futurs abonnés du réseau
- Selon le modèle retenu, l'équilibre détaillé du plan d'affaires et les obligations contractuelles permettant de sécuriser le projet public et d'associer l'ensemble des entreprises locales qui pourront contribuer à son approvisionnement.

Confrontés tant à l'urgence climatique qu'à l'inflation grandissante des cours des énergies fossiles, **nous devons avancer à la fois rapidement, résolument, et avec toute la prudence nécessaire afin de pouvoir proposer sous 2 ans une offre de chaleur à la fois locale, renouvelable, durable et accessible.**

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai